

Harvey, Lisa-Marie (2015). *Monographie de la Fondation Santé Baie-des-Chaleurs*. Québec, Université Laval. Cahiers de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique n° EE1504.

Résumé

La Fondation Santé Baie-des-Chaleurs est une fondation publique qui œuvre depuis 2006 pour le Centre de santé et des services sociaux de la Baie-des-Chaleurs (CSSSBC), suite à la création des CSSS à la grandeur du Québec. Sise à Maria, dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, elle opère pendant plusieurs années sous le nom de la Fondation du Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs, puis change de dénomination sociale, désirant être plus inclusive à l'égard des autres établissements de soin de santé du CSSSBC. Sa mission consiste à investir dans l'achat d'équipements et à soutenir le recrutement du personnel médical et différents projets afin de favoriser le développement des services offerts par le CSSSBC, selon les objectifs et les priorités de ce dernier, et d'améliorer la santé et le bien-être de la population.

À l'origine existait la Fondation du Souvenir, fondée en 1980, qui gérait les dons en argent reçus des anciens patients et des membres de leur entourage. En 1989, la Fondation du Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs y succède grâce à l'initiative de quatre personnes qui siègent encore aujourd'hui au conseil d'administration (CA) du Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs. À partir de ce moment jusqu'à aujourd'hui, sa mission consiste à financer des services de santé et des services sociaux qui ne sont pas couverts par l'État québécois afin que la population de la Baie-des-Chaleurs reçoive des services de qualité équivalente à ceux dispensés dans d'autres régions. L'auteure présente des éléments historiques, économiques et sociaux ainsi que des données relatives aux services de santé dans la région, permettant ainsi de comprendre le contexte dans lequel œuvre la Fondation.

Lors de sa création en 1989, la Fondation ne rencontre aucune concurrence car il n'existe aucune autre fondation sur le territoire et les organismes communautaires existants font peu de sollicitation de dons. Le principal défi consiste plutôt à sensibiliser la population à l'importance du don monétaire puisque la philanthropie n'a pas une longue tradition chez les francophones. Les administrateurs de la Fondation organisent une campagne de financement et versent chacun la somme de 2 000 \$ pour témoigner du sérieux du projet et susciter la participation de la population, des entreprises et des organismes locaux. La Fondation reçoit l'appui de la population, attirée par un projet qui lui permettra d'obtenir des soins variés et de qualité dans le milieu. Par ailleurs, le Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs cède la gestion du stationnement de l'établissement à la Fondation et lui fournit un local, qu'occupera la direction générale. Afin d'assurer une communication directe et un suivi régulier des projets des deux organismes, un membre du CA de la Fondation siège toujours au CA du Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs, et vice-versa.

Le réseau de la Fondation se décrit ainsi : 1) les donateurs : des individus, des entreprises, des organisations, des associations et deux dons provenant de successions ; 2) les bénéficiaires : le CSSSBC, seul bénéficiaire conformément à la mission de la Fondation, au profit de la population du territoire qui reçoit les services ;

3) les alliés : les commanditaires qui s'impliquent de diverses façons (tarifs avantageux pour certains services, contribution du personnel des organismes lors de grands événements, présence aux instances de gouvernance) ; les médias locaux qui offrent une grande visibilité à la Fondation ; la Fondation Opération Enfant Soleil qui fait des dons en retour d'une implication de la Fondation dans sa campagne de financement annuelle ; l'Association des fondations d'établissements de santé du Québec (AFÉSAQ) dont elle est membre, qui lui offre information, conseils et formation et qui défend les causes de ses membres ; 4) les concurrents : les fondations présentes sur le territoire ainsi que les organismes et les groupes qui organisent des activités de sollicitation (dont deux organismes œuvrant dans le domaine de la santé).

Sur le plan institutionnel, la gouvernance de la Fondation est assumée par l'assemblée générale des membres (AG), considérée comme l'autorité suprême dans la prise de décision. Elle comprend deux catégories de membres : les membres actifs (membres du CA pour la durée de leur mandat et les donateurs) et les membres honoraires (nommés par le CA sans droit de vote et non admissible au sein du CA). Toute personne qui a fait un don à la Fondation est membre à vie. Puis, le CA (11 membres), endosse les responsabilités et les tâches liées à la gestion de la Fondation, sur une base bénévole. Ils sont nommés par différentes instances (CA du CSSSBC ; Conseil des médecins, des dentistes et des pharmaciens ; population du territoire) selon des règles préétablies. Ils proviennent de différents secteurs géographiques de la région, favorisant ainsi la transmission au CA des besoins des différents établissements du CSSSBC. Enfin, le comité des investissements et de la politique d'acceptation des dons, en fonction sous peu, aura le mandat de gérer et d'établir, entre autres, des balises et des critères sur ce qui est acceptable en matière de dons, notamment les dons sous forme d'objets. D'autres acteurs détiennent toutefois un pouvoir d'influence sur l'attribution des fonds : le comité d'experts du CSSSBC qui détermine les priorités et les donateurs qui choisissent la cause à laquelle ils souhaitent contribuer. La Fondation a adopté des règlements généraux qui définissent les droits et les responsabilités de ses membres. En tant qu'organisme de bienfaisance dûment enregistré en 1987 à l'Agence du revenu du Canada (ARC), la Fondation est soumise à la Loi de l'impôt sur le revenu, qui lui donne le droit d'émettre des reçus de charité. Elle doit par ailleurs fournir un rapport annuel à l'ARC et tenir ses livres comptables à jour pour fins de vérification. Étant rattachée au CSSSBC, elle est touchée par les orientations prises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), qui peuvent influencer ses activités, notamment en encadrant l'attribution des fonds.

Sur le plan organisationnel, les tâches opérationnelles sont sous la responsabilité de la directrice générale, secondée par deux employés, des bénévoles et deux comités (comité des ressources humaines, comité organisateur du tournoi de golf), puis appuyée par l'équipe des communications du CSSSBC. La Fondation fait face à de nombreux défis : la multiplication des activités de sollicitation sur le territoire ; la pression exercée par les établissements du CSSSBC pour obtenir plus d'investissements ; et la conjoncture politique qui se traduit par des changements de gouvernement, de politiques et de priorités budgétaires. Elle y répond stratégiquement en mettant en place plusieurs moyens : la diversification des sources de revenus ; le programme de dons planifiés ; les nouvelles technologies de l'information ; des outils

de communication efficaces ; la valorisation du caractère local de la Fondation ; et une visibilité accrue dans les médias et les tribunes publiques. De plus, elle a instauré un plan de reconnaissance à l'égard de ses membres selon le don octroyé à la Fondation (membres ambassadeurs, gouverneurs, commandeurs, bienfaiteurs ou amis de la Fondation). Une de ses forces réside dans la conviction et le dévouement de ses bénévoles et de son personnel salarié.

La Fondation collecte des fonds de plusieurs manières sur une base annuelle : 1) des activités de sollicitation auprès des individus, des entreprises, des organismes, des associations et des membres ; 2) des dons de divers types (*in memoriam*, planifiés, dédiés à une cause reconnue par le CSSSBC ou reçus des usagers) ; 3) des événements et des activités de financement (tournoi de golf ; loterie auprès du personnel du CSSSBC ; souscription en collaboration avec les commerçants locaux ; campagne de financement au bénéfice de la Fondation Opération Enfant Soleil). Elle participe en outre à l'organisation d'un marathon au cours duquel des participants peuvent courir pour sa cause. D'autres activités sont ponctuelles, organisées par elle-même ou par des individus et des groupes de la communauté au profit de la Fondation. Elle tire également des revenus du stationnement. De 2009 à 2013, les sommes recueillies s'élèvent à un peu plus de 3 200 00 \$.

En ce qui concerne la distribution des fonds, des principes balisent l'allocation des fonds et les priorités de financement sont établies de concert avec l'ensemble des équipes médicales du CSSSBC. Néanmoins, la Fondation priorise le financement d'équipements qui favorisent le recrutement et la rétention des professionnels de la santé et des services sociaux. Une procédure encadre le dépôt et l'évaluation des demandes émanant des professionnels de la santé : elles sont transmises à leur direction générale qui formule des recommandations, puis elles sont évaluées et classées par le comité de priorisation du CA du CSSSBC qui a identifié les besoins prioritaires de l'ensemble des établissements et qui émet ses recommandations au CA de la Fondation. De 2009 à 2013, la Fondation a versé près de 414 000 \$ pour l'achat d'équipements et le recrutement médical. Son projet phare est la création du département de dermatologie à l'hôpital de Maria, augmentant considérablement le nombre de consultations et évitant à la population un déplacement pouvant atteindre une durée de 4 ½ heures dans certains secteurs du territoire. La Fondation doit rendre compte de l'utilisation des fonds. Aux donateurs, elle fournit un rapport d'activités annuel de même qu'elle transmet de l'information sur son site internet. Dans le cas des dons dédiés, elle offre un suivi plus étroit, en informant régulièrement les donateurs sur le projet qu'ils soutiennent financièrement. Aux commanditaires, elle présente un rapport de visibilité.

Entre 2009 et 2013, la situation financière de la Fondation indique un excédent et une croissance importante des actifs nets. En 2013, son avoir dépasse 1 million de dollars. Ses retombées dans le milieu sont importantes. Depuis sa création, elle a contribué pour plus de 2 220 000 \$. Dans un contexte de restrictions budgétaires, elle assume un soutien indispensable au CSSSBC. Elle jouit par ailleurs d'une reconnaissance locale et provinciale soulignée par l'octroi de prix, dont celui remis par l'AFÉSAQ en 2013. Son succès repose sur sa capacité à mobiliser des donateurs à l'intérieur et à l'extérieur de la région et sur la mobilisation du milieu qui contribue généreusement, malgré une économie locale paraissant fragile et les nombreuses initiatives de

sollicitation sur le territoire. À l'instar des autres fondations dans le domaine de la santé, la Fondation bénéficie de l'intérêt marqué de la population pour encourager les causes dans ce domaine. Pour assurer sa pérennité, la Fondation fait face à des défis à moyen et à long terme : 1) avoir les ressources humaines nécessaires dans un contexte de croissance des activités ; 2) s'assurer de la fidélisation des donateurs ; 3) augmenter le nombre de donateurs en utilisant les nouvelles technologies de l'information pour rejoindre les individus à l'extérieur de la région et en adaptant les activités de financement afin d'attirer des adolescents et des jeunes adultes (relève potentielle) ; 4) créer des liens avec des associations et des groupes du milieu dans le but de multiplier les sources de revenus et d'assurer le renouvellement des bénévoles ; 5) faire face aux coupures budgétaires en santé pouvant entraîner une hausse des demandes de financement acheminées à la Fondation.